

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE TRANSPORTS POUR RAISON MÉDICALE APRÈS LES HEURES NORMALES DES SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA) - SK

Numéro d'ICD et année financière : HC-P051 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P051. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Rapport annuel

Exercice : _____ Bénéficiaire : _____

Niveau de financement annuel : _____

Numéro d'entente de financement : _____

Nombre de demandes après les heures normales :

Nombre de demandes approuvées après les heures normales :

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à un congé hospitalier :

Nombre d'exceptions demandées après les heures normales : _____

Nombre de transports approuvés après les heures normales : _____

Nombre de demandes après les heures normales qui étaient attribuables à une urgence de nature Médicale :

Nombre d'appels après les heures normales :

Nombre d'appels favorables après les heures normales :

Le bénéficiaire doit faire parvenir au ministre un rapport annuel incluant les renseignements suivants :

1. La façon dont les prestations sont offertes (c.-à-d. chauffeurs contractuels, système de fourgonnette, approbation propre aux clients, kilométrage de véhicules personnels, etc.);
2. Les principales réalisations du programme pendant la période visée par le rapport;
3. Les principales réalisations en ce qui a trait à l'exécution du programme pendant la dernière période visée par le rapport;
4. La détermination des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur le budget (p. ex., clients ayant des besoins aigus, changements dans le modèle de services);
5. La détermination des tendances quant à l'utilisation des prestations offertes après les heures normales de travail (p. ex., régions géographiques qui utilisent le plus ce programme, dates ou heures auxquelles l'utilisation est la plus élevée, etc.); et
6. Autres observations, commentaires ou renseignements pertinents.